



Appel à propositions

Cahier des charges pour la sélection d'un prestataire pour la réalisation d'un support de communication « Livre Blanc » destiné à synthétiser les travaux menés dans le cadre d'un projet régional sur l'Intelligence Artificielle (IA)

I. Contexte



Depuis quelques années, l'intelligence artificielle est devenue un sujet de débat bien au-delà du seul champ du numérique, sans doute parce qu'on pressent toute l'ampleur de ses conséquences économiques et sociétales.

Le développement sans précédent de l'**Intelligence Artificielle** génère un certain nombre d'interrogations et les impacts sociaux et économiques de ce phénomène sont au centre des enjeux des entreprises.

Un rapport de **France Stratégie** et du **Conseil National du Numérique** (CNNum) a mis en avant quelques pistes sur les enjeux du développement de l'intelligence artificielle (IA) pour l'avenir de l'emploi et de la formation professionnelle.

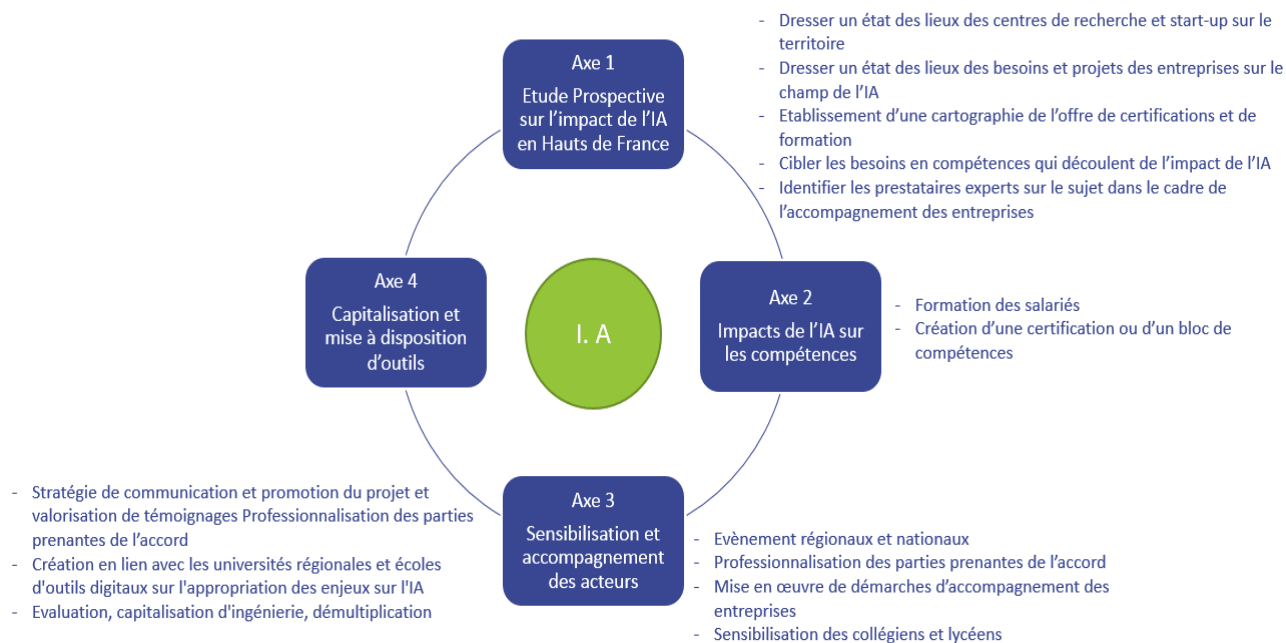
Le rapport identifie trois axes pour répondre aux enjeux soulevés par l'intelligence artificielle en matière de travail :

- conduire, à l'échelle de la branche ou de la filière, des travaux de prospective sur le potentiel de l'intelligence artificielle, pour assurer un bon niveau d'information et d'anticipation des acteurs ;
- assurer la formation des travailleurs aux enjeux de demain : former des travailleurs très qualifiés pour produire l'IA, et des travailleurs conscients des enjeux techniques, juridiques, économiques ou éthiques que posent le recours à des outils à base d'intelligence artificielle ;
- renforcer des dispositifs de sécurisation des parcours professionnels pour les quelques secteurs ou sous-secteurs qui seraient fortement impactés par le risque d'automatisation.

A partir de ce constat, la DGEFP, la Direccte Hauts de France, le MEDEF Lille Métropole et AKTO ont signé un accord EDEC (Engagement pour le Développement des Emplois et des Compétences) dont l'ambition est de proposer au niveau du territoire Hauts-de-France une dynamique collective autour de l'Intelligence Artificielle.

Cet accord, déployé depuis 2018 se décline opérationnellement en **quatre axes** :

1. Etude prospective sur l'impact de l'IA
2. Définition des impacts de l'IA sur les compétences
3. Sensibilisation et accompagnement des acteurs
4. Capitalisation et mise à disposition d'outils



II. Présentation des acteurs



La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) conçoit et met en œuvre les orientations du gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Ses missions :

- Construire et ajuster le cadre juridique et financier des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle avec les autres départements ministériels et les partenaires sociaux.
- Piloter la mise en œuvre des dispositifs en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et en évaluer les résultats.
- Assurer la gestion des programmes soutenus par le Fonds social européen (FSE) en France

AKTO



AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main d'œuvre né de la fusion de 5 OPCO (FAF TT, FAFIH, INTERGROS, OPCALIA et PROPRETE) fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne **27 branches professionnelles** dans leur stratégie de développement des compétences : assurer l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, assurer la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, déployer sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois, développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres : 1000 salariés qui accompagnent au quotidien 250 000 entreprises adhérentes, 4 millions de salariés, + de 1 milliard d'euros de fonds gérés, + de 750 000 salariés formés et 130 000 alternants accompagnés.



MEDEF LILLE METROPOLE

Le MEDEF Lille Métropole représente et accompagne les chefs d'entreprise dans tous les domaines touchant à la Vie et au Développement de leur Entreprise.

Grâce à son réseau il rassemble et développe les échanges entre Entrepreneurs sur des sujets clés du territoire.

Quelques chiffres clés :

Medef Lille Métropole : 2 000 entreprises inter filières

Medef Hauts-de-France : 21 Branches (industries et services)

III. Objectifs du présent appel à propositions

Les signataires de l'EDEC souhaitent assurer la promotion du projet Intelligence Artificielle auprès des acteurs économiques et Institutionnels Régionaux lors d'un événement régional qui se tiendra en avril 2021.

Ce sera l'occasion de réaliser une rétrospective de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés depuis la signature de l'EDEC, notamment au regard de son caractère exceptionnel et innovant.

Dans ce cadre, les signataires de l'EDEC souhaitent sélectionner un prestataire pour **la réalisation d'un outil de communication « Livre Blanc »** retraçant l'ensemble des travaux menés et ayant pour vocation d'être un véritable guide pratique pour le lecteur

• **Prestations attendues**

Le prestataire retenu aura notamment à réaliser les prestations suivantes :

- Réalisation d'un livre blanc en deux parties (environ 150 pages):
 - Actions réalisées dans le cadre de l'EDEC et de la Cité de l'IA
 - Synthèse des réflexions produites dans le cadre des groupes de travail animés par la cité de l'IA

Le prestataire est attendu sur sa capacité rédactionnelle à partir de matière brute donnée par les acteurs du projet, les éléments graphiques du livre blanc, sur la lisibilité et au sens donnés aux actions. Il devra être disponible et s'intégrer aux comités techniques et groupes de travail de la cité de l'IA pour comprendre le besoin des acteurs et mettre en lumière l'essentiel du projet.

Le format sera digital mais également sous format papier – à prévoir dans le coût – 300 exemplaires.

Le prestataire sera évalué sur sa capacité à mobiliser l'ensemble des acteurs intervenus dans le cadre du projet.

- **Conditions de réalisation**

Obligations du prestataire

- Propriété. Toutes les actions menées dans le cadre du présent projet sont la propriété des signataires de l'EDEC.
- Confidentialité. A travers les données issues des acteurs, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.
- Délai. Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès du Comité de pilotage des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire pour le prestataire retenu.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir le Comité de Pilotage en cas de partenariat pour toute ou partie de la réalisation de la mission.

IV. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel MAXIMUM pour cette action est de 20 000 € HT

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

V. Gouvernance du projet

Plusieurs instances sont mises en œuvre dans le cadre de cet EDEC :

- **Un Comité de pilotage** pour le pilotage et l'évaluation de l'accord, présidé par l'Etat et composé :
 - du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion représenté par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP et DIRECCTE Hauts-de-France)
 - d'AKTO, désigné comme organisme relais pour l'animation et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux (mise en œuvre et suivi opérationnels, portage administratif et financier)
 - du Medef Lille Métropole
 - en tant que de besoin, de personnes qualifiées et/ou représentants d'autres institutions pour éclairer la prise de décision et/ou appuyer les réalisations du comité de pilotage
- **Un Comité technique** pour assurer le suivi de l'EDEC, composé de représentants de la DGEFP-DIRECCTE- d'AKTO et du Medef Lille Métropole

AKTO et le Medef Lille Métropole assurent par ailleurs la mise en œuvre de l'accord et en rendent compte au comité de pilotage.

VI. Modalités de réponse

• Contenu des offres

L'offre du prestataire devra comporter :

Un devis détaillé comportant à minima, le détail de la prestation par poste de dépenses, le nombre de personnes mobilisées, le nombre de jours et le montant total en € HT.

Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacements...)

• Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur les critères suivants :

- Le respect du cahier des charges
- La qualité de la compréhension de la demande
- La pertinence et la qualité de la méthodologie et supports proposés intégrant une proposition de structuration ou de chemin de fer du support
- L'expérience avérée dans la réalisation des prestations similaires sur des thématiques techniques
- Le coût de l'opération

La réponse à l'appel à proposition sera adressée pour le 07/12/2020 par mail à :

- AKTO : Laure FLEMAL – Responsable projets (laure.flemal@akto.fr)